



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

COMPT E R E N D U

Réunion du Comité Directeur
vendredi 2 février 2018

Présents :

Mmes : CASSAIGNEAU - CLAMENS - MONDRAGON -
RATHBERGER - ROUGES - SARMAN

Mrs : ARCANGELI - AZEMA - ARNAUD - CARLE - DALLIER -
DEBEZI - DUCASSE - GALIANO - JOUANY - JURADO -
LACROUX - LE BOT - LE MANACH - NEVEU - PINAUD -
RICARD - VIGNERES

Absents excusés :

Mmes: LOZANO

Mrs BEIGNON - HUGUET

Préambule du Président

Bonjour à toutes et tous, et encore une fois merci de vous être soustraits à vos obligations afin de pouvoir être des nôtres.

Et en cette première réunion, je vous présente tous mes vœux de santé pour vous et vos proches, mais aussi de réussite sportive et personnelle pour cette nouvelle saison.

L'année 2018 est une année de transition et lors du Congrès Départemental nous avons montré que nous étions en capacité d'anticiper le mouvement des réformes à venir.

Il nous faudra faire preuve de pédagogie et de ressources pour faire bouger les habitudes. Mais nul doute que nous réussirons.

Bien souvent ici vous m'avez entendu répéter que la place des secteurs est importante dans notre dispositif. En effet, il représente le lien entre le Comité et les Clubs. Le secteur doit impulser la politique Fédérale et Départementale. Mais il doit aussi mettre en place les conditions qui contribuent au développement de l'arbitrage, des graphiqueurs, des éducateurs car la vocation des membres du Comité n'est pas de savoir tout faire ou de devoir tout faire mais de faire en sorte de s'entourer de bonnes volontés en capacité d'exercer certaines missions et surtout de mettre en place les infrastructures qui permettent aux clubs d'organiser des manifestations dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, une réunion par an avec les forces vives du territoire ne suffit pas : sensibiliser, faire adhérer sont des mots clefs importants.

Par ailleurs, il est important de se référer « au qui fait quoi » établi en début de mandat, fixer le cadre en particulier auprès des organisateurs, ne vous laissez pas envahir, il y a des tâches qui vous incombent et d'autres pas.

Tant que tout va bien, il n'y a jamais de problème mais en cas de conflit on saura trouver des boucs émissaires.

Le secteur, pour le compte du Comité, délivre les mutations et les licences et il perçoit l'argent de celles-ci.

Par ailleurs grâce l'argent mis à sa disposition par le Comité, il anime le territoire.

L'évolution de la société fait que bien des personnes ont des attitudes procédurières vis-à-vis des clubs, vis-à-vis des dirigeants, aussi les secteurs doivent être un lieu d'informations et d'aide pour les dirigeants de clubs. Il vous appartient donc de diffuser une information fiable et être au fait de l'évolution de la réglementation.

Je sais que ce n'est pas simple. Nous avons prévu une réunion de formation. Elle va se faire dès que nous aurons reçu les disponibilités des uns et des autres afin de se caler un calendrier.

Michel LE BOT

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 1er décembre 2017

Le compte rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2- Compte rendu du Congrès Départemental du 1er décembre 2017

Très bons travaux de la part de tous les intervenants et très bonne organisation du club recevant et des membres du Secteur pour qui ce Congrès était une première. Très belle ovation de l'Assemblée à Genezio HOARAU, compétiteur qui pratique notre sport en fauteuil roulant sur des compétitions de renom.

Tout le monde est unanime pour reconnaître que la restauration du traiteur n'était pas à la hauteur. Il faudra envisager une nouvelle prestation pour 2018.

En 2018, le Congrès Départemental se déroulera à Revel le 9 décembre.

3- Compte rendu du Congrès National des 12 & 13 janvier 2018

Un Congrès au démarrage difficile compte tenu de l'état de santé du Président Fédéral absent et actuellement hospitalisé, Congrès qui fut mené par le président délégué, Joseph CANTARELLI.

1) on est reparti du Congrès sans savoir si le calendrier unique pour 2019 est validé, malgré tout le tapage qui a entouré sa mise en place et sans connaître le nombre exact d'équipes à qualifier pour les championnats de France

2) Election de Michel ROBERT (CD55) pour compléter l'effectif fédéral. A noter, la bonne présentation d'un jeune salarié de la FD licencié dans l'Hérault qui arrive à la seconde place avec seulement 54 voix d'écart du premier (le 3^{ème} ayant 268 voix d'écart du 1^{er}).

3) Présentation de textes qui ont été réécrits :

- on ne parle plus "*d'année en cours*" mais de "*saison sportive*" qui couvre 13 mois, du 1^{er} décembre (2017) au 31 décembre (2018) ce qui revient à dire que si on fête ses 60 ans le 2 décembre 2017 on est vétéran en 2018 et ainsi de suite pour toutes les catégories.

- les mutations : la période de mutation est libre. Exemple : un joueur qui n'a pas repris de licence pour la saison sportive, peut faire sa mutation en juin et prendre sa licence où il veut.

4) Les jeans

Aujourd'hui, les textes prévoient que le jean bleu et le jean déchiré sont interdits sur les Championnats Départementaux et Régionaux puisqu'ils se déroulent dans la même configuration technique et règlementaire que les Championnats de France (aucune modification pour la CDF, les CDC, CRC, CNC etc.).

Ce seul sujet provoque une vive et longue discussion au sein des membres du Comité avec les pro du port du jean, avec les contre du port du jean et l'application pure et dure des textes, chacun motivant son avis avec des arguments tout à fait entendables.

La question se pose de savoir si nous sommes capables de faire appliquer ces mesures dès cette saison sur nos championnats départementaux ? Oui, nous en sommes capables mais avec les risques "d'incidents" qui peuvent s'ensuivre.

Le président conseille de faire preuve de pédagogie pour 2018 dans l'application de cette mesure tout en insistant sur le fait qu'on ne peut pas vouloir être *pour* un Sport avec des règles et être *contre* l'application de ces mêmes règles. Le jour du championnat départemental, il appartiendra au jury de trancher face à des cas d'espèces. En 2019, le règlement ne supportera aucune tolérance.

Alors que chacun s'accordait à dire que les règlements n'étaient pas appliqués partout de la même façon alors qu'ils devaient l'être, il aura suffi que la FFPJP affirme sa volonté de les voir appliqués par tous pour que des voix discordantes se fassent entendre.

Le short est quant à lui autorisé pour les benjamins, minimes et cadets... s'ensuit une longue discussion entre le short et le bermuda, entre le bermuda et le bermuda à fleurs ...

4- Compte rendu de la réunion de la CTMP des 27 & 28 janvier 2018

Samedi 27 janvier était réservé aux réunions des Commissions Compétitions, Finances et ETR de la CTMP et la récompense des jeunes Champions de France, suivi le dimanche de la réunion du Bureau Directeur de la CTMP. Bonne réunion dans l'ensemble, même si les incertitudes de la FD ont des répercussions sur les travaux de la CTMP : il est difficile d'établir un budget prévisionnel quand les actions sportives ne sont pas clairement définies. Tout le monde doit faire "comme si.." pour rendre demain possible.

La Commission Compétition a fait du bon travail. Il est dommage que l'ETR ai présenté des propositions retoquées à la réunion d'octobre 2017 à Montauban qui a leur tour ont connu le même sort en janvier 2018.

CNC

Pour 2018, nous avons deux Clubs montants en CNC Jeunes et en CNC Vétérans, suite à une demande formulée par la CTMP.

Le club de Raphaël Parc a été repêché en D2 suite à une défection.

La surprise vient du Club de Sébazac qui refuse sa montée pour 2018 en CNC Féminin comme le règlement national l'y autorise et qui est remis à disposition de son Comité Territorial d'appartenance. Or les textes en MP ne prévoient pas ce cas de figure et il faudra donc anticiper cette situation pour 2019.

Proposition 2019 : tout club refusant sa montée et ne se réinscrivant pas en CNC pour l'année suivante est mis automatiquement à disposition de son département.

Solution pour 2018 : la configuration sportive 2018 était favorable avec un CRC féminin qui est passé de 16 à 20 clubs et seulement deux clubs descendants. Or, le club de La Bourriate déclare forfait en CRC F (et donc revient dans son département du Tarn) et par anticipation, un des derniers club descendant, Saint- Juéry avait été repêché. Contacté, le Club de Saint-Juéry accepte de rester en CDC permettant au club de Sébazac d'intégrer le CRC pour 2018.

CRC (Annexe I)

Le calendrier et les poules sont établis.

NB : le responsable de secteur de ces clubs doivent prévoir de nommer un(e) délégué(e).

Reçois le 30 septembre, Aspet

Reçois le 7 octobre, Fenouillet (CRCF)

Reçois le 14 octobre, TPO

Reçois le 28 octobre, Saint-Alban, Labrarthe Rivière, Cazères, Tournefeuille (CRCF)

Lieu des phases finales des CRC

Jeudi 27 septembre : 1^{ère} journée 1/4 de final CRC vétérans (un seul match) à Pibrac

Samedi 6 octobre : finale CRC Jeunes à Bessières

Il manque un candidat, pour le 1/4 de finale du CRC jeune du 29 septembre et pour le 1/4 de finale du CRC JP du 1er novembre 2018.

La date de la finale du CRC Jeunes a été avancée au samedi 6 octobre.

Le président rappelle aux membres du Comité appelés à siéger au sein des Commissions de la CTMP qu'ils ne siègent pas en leur nom personnel mais qu'ils représentent les réflexions et des objectifs de travail du Comité Départemental et à ce titre, doivent mettre en avant la politique du département.

5- Compte rendu de la Commission Compétition du 17 janvier 2018 (annexe II)

➤ Coupe de France

137 clubs inscrits. Il y a peu, nous avons reçu le nouveau règlement de la Coupe de France 2018/2019 dont l'article 4-1 fixe la règle pour déterminer le nombre de clubs à qualifier par département à partir du nombre d'inscriptions ... "1 club à qualifier par tranche de 10 clubs inscrits". A ce document était joint, la répartition attribuée. Tout le monde ne gère pas la table de 10 !!!

En effet, un Comité avec 48 clubs inscrits a 8 clubs qualifié, un autre en a 7, un autre avec 36 clubs inscrits a 6 clubs sortant de zone etc. Autant dire que certains départements ont des arrondis favorables, voire très favorables. La HG avec 140 clubs inscrits n'a que 10 clubs qualifiés ! Après contact avec le comité de Pilotage national, nous avons obtenu 2 équipes de plus et donc 12 clubs sortiront de la zone en 2018.

Gestion concours et inscriptions : pour que le ou la joueu(se)r puisse jouer, il doit être dans la base de données fédérale Gestion concours? sinon IL NE JOUE PAS.

Un joueur qui a demandé sa licence le jeudi précédent la compétition (ou à fortiori, le vendredi) ne sera pas dans la base de données et donc NE JOUERA PAS. Il ne peut pas non plus bénéficier d'une attestation. Cette mesure vaut pour toutes les catégories, seniors, jeunes, pétanque ou jeu provençal.

Le graphiqueur doit utiliser la dernière version de Gestion concours.

6- Compte rendu de la Commission Compétition Occitanie des 20 & 21 janvier

Francis RICARD a mené les débats tout au long de ces deux jours, et les craintes qu'il avait se sont vite dissipées devant la bonne volonté de nos amis de LR et MP.

Il s'agissait de préparer le Règlement Intérieur des CRC du Comité Régional Occitanie pour 2019. Marc NOGARET du CD12, profitant de l'instant suggérait de travailler également sur les futurs Championnats Régionaux Occitanie (ex-Ligue).

Nous sommes arrivés à un consensus qui sera présenté et argumenté lors de la réunion du Comité Directeur du Comité Régional Occitanie du 10 février 2018 et qui sera seul décisionnaire.

7 - Situation du Secteur du Comminges

Depuis quelques mois, la situation sur le Secteur du Comminges est préoccupante au regard des relations tendues existant entre un membre élu du CD 31 et des dirigeants de Clubs.

Afin de retrouver la sérénité nécessaire à la gestion administrative et sportive de ce secteur le Président a décidé, en accord avec les membres élus de ce secteur, de confier la responsabilité du secteur à Pierre-Noël Arcangeli et Patrick Huguet.

Le Président se saisit de cette situation pour rappeler quelques principes de base :

* Les secteurs ne sont pas des entités juridiques. Seul le comité départemental a autorité pour faire et signer des demandes auprès des Collectivités locales ou autres. Les appellations Présidents, trésorier ou AG de secteur sont à éviter pour ne pas amener de confusion. On parlera de vice-président et membres élus du Comité en charge d'un secteur.

* Nos statuts prévoient que le Président confie la gestion administrative et sportive d'un secteur à un (ou une) vice-président(e) aidé(e) dans cette mission par les autres membres élus du Comité affectés à ce secteur. Cette mission confiée par délégation peut être retirée ou réattribuée à tout moment en fonction de la situation, sans que cela induise nécessairement une démission du Comité.

* Les personnes qui gèrent les finances d'un secteur doivent être des élu(e)s du Comité Départemental, puisque le Président et le Trésorier Général du Comité sont responsables du Compte Secteur et donnent mandat à un membre élu en général au vice-président en charge du secteur.

9- Calendrier prévisionnel des réunions 2018

- Vendredi 2 mars - Vendredi 6 avril - Vendredi 4 mai
- Vendredi 8 juin (veille de championnat de France) fin mai début juin
- Vendredi 6 juillet (veille de championnat de France)
- Vendredi 7 septembre (veille de championnat de France) ou vendredi 14 septembre
- Vendredi 12 octobre 6 - Vendredi 9 novembre - Vendredi 7 décembre (à voir)

10 - Questions diverses

✚ Michel LEBOT

Trois demandes de remise de peine :

- M.BLANC Jean-Claude => 1 an de suspension ferme à compter de juin 2017. Après lecture des faits, avec 1 abstention et 21 contre, la demande de remise de peine est rejetée.
- M.NAVARRO Bruno => 6 mois fermes et 6 mois avec sursis pour non justification d'absence à un championnat HG. A noter que lors de sa convocation devant la Commission de discipline, ce joueur a été très correct, s'est excusé de son comportement. Avec 18 pour et 4 contre, la demande de remise de peine est accordée.
- M.GAUBERT Dominique => 1 an ferme et 1 an avec sursis à compter de juillet 2017. Après lecture des faits, avec 2 abstentions et 20 contre, la demande de remise de peine est rejetée.

✚ Marie-Madeleine CLAMENS

Remercie les quelques responsables de secteur qui contribuent à alimenter le site du CD31 en donnant des infos sur la vie de leur secteur (Muret, Grenade, GLS). Le président rappelle à tous la nécessité d'une telle démarche.

✚ Serge GALIANO

Demande à chaque secteur de se mettre à jour du montant des mutations et de l'acompte sur les licences. Le paiement de l'acompte à la FD étant le 31 mars, la date butoir pour les secteurs est fixé à fin février. Les secteurs qui souhaiteraient régler par virement, doivent adresser un RIB au Trésorier.

Avec la nouvelle règle sur les mutations, il faudra adapter leur accessibilité pour les mettre à disposition (peut-être) dans les clubs.

✚ Roland Dallier

Les calendriers des nationaux seront livrés directement au comité par colissimo.

✚ Jean-Bernard VIGNERES

Un formulaire a été adressé à tous les membres du Comité pour connaître leur disponibilité (week-end ou semaine) pour suivre une journée de formation. La date et le contenu de cette formation seront arrêtés quand tous les questionnaires seront réceptionnés.

Pour le transport des scoreurs, des trophées et des tenues sur les championnats départementaux, un véhicule utilitaire sera loué auprès de notre partenaire RENTACARE pour la durée des championnats.

Pour l'attribution des lieux de championnats 2018, le club d'Aussonne s'était positionné pour le trophée triplette mixte car il commençait le samedi matin. Or, maintenant il commence le samedi à 14h.

Le cahier des charges de cette compétition doit être revu et peut-être sera-t-il envisagé de faire cette compétition (purement honorifique) sur la seule journée du samedi. A suivre.

✚ Pierre-Noël ARGANGELI

Une mutation externe est valable combien de temps ? Pour le moment, il n'y a pas de délai fixé.

✚ Alain PINAUD

Une réunion graphique est prévue le 14 février. Un questionnaire a été adressé aux membres concernés pour qu'ils se positionnent pour graphiquer sur les Championnats HG et Régionaux 2018.

Rappel graphique : pour les qualificatifs secteur, après avoir déterminé le nombre de qualifiés, penser à cocher la case, "cadrage après les poules".

La formation graphique a commencé dans le secteur de Toulouse. Dans le secteur du Comminges, 3 nouveaux candidats pour lesquels la formation débutera vers le mois de mai.


✚ Francis RICARD

A demandé à Patricia de faire le point de la situation des arbitres (s'ils sont licenciés) dans chaque secteur, car à ce jour certains ne le sont pas ...

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 23h45

La prochaine réunion est fixée au vendredi 2 mars 2018 à 20h

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.

